L'Argo retrouvé — On espère trouver aussi les restes des deux infortunés journalistes qui sont péris dans le naufrage.

Enfin on a découvert les traces du yacht Argo dans la cabine duquel doivent se trouver les corps des deux infortunés journalistes, Harrison Parker Hester et Faure Bourgeois de Blesini. C'est à l'infatigable activité de la direction du *City Item* que nous devons cette découverte.

D'après les derniers renseignements, tout nous donne lieu de croire que les nouvelles recherches auront un résultat complètement satisfaisant, et que l'on pourra rendre à ces nobles et infortunés jeunes gens les derniers devoirs qui ne leur sont que trop bien dûs.

Avant l'*Item*, le *Picayune* avait fait entreprendre des recherches qui avaient duré quatre jours et qu'il avait fallu abandonner.

C'est alors que les membres de la rédaction de l'*Item*, ne perdant pas tout espoir, se sont mis, à leur tour, à l'œuvre. Selon eux, rien n'était fait, tant qu'il restait quelque chose à faire.

Le propriétaire du journal était de la même opinion. Suivant l'avis de ceux qui avaient survécu au désastre, les corps doivent se trouver dans la cabine de l'Argo.

Le propriétaire de l'*Item* demanda donc à M. Ch H. Smith, directeur de la Persévérance Wrecking Co, 923, rue Léontine, de faire les recherches pour le compte du journal. Le Capt. Smith s'assura alors le concours du remorqueur King Bee, avec un équipage d'élite qui ne reculait devant aucun danger, et il se mit à l'œuvre. C'est l'excellent plongeur Peter Usner, qui s'était chargé de la besogne principale. On partit dans la soirée du 5 courant, et l'on se remit immédiatement à la recherche.

Enfin hier, 9, à 2 heures 25 de l'après midi, on recevait la nouvelle suivante :

Nous avons retrouvé l'Argo à un mille environ au-dessous de l'ancienne Saline, en fond de 120 pieds d'eau. Le plongeur et l'équipage font jouer la dynamite dans la ferme confiance de retrouver les deux corps.

A peine cette nouvelle avait-elle été reçue par l'*Item* qu'il s'empressa de la publier sur son tableau.

Des instructions ont été envoyées immédiatement à l'équipage du King Bee de ne rien négliger pour recouvrer les corps. On a expédié en même temps une barge chargée de dynamite pour hâter le succès de l'entreprise. Le colonel H. G. Hester, le père d'une des victimes, a reçu la nouvelle avec une vive émotion.

Quant au juge Aucoin, l'oncle du jeune Blessiol, il a appris avec un véritable bonheur ce qui venait de se passer ; il en a exprimé vivement sa reconnaissance.

Il est probable, qu'avant vingt-quatre heures, nous saurons à quoi nous en tenir sur les restes de nos infortunés collègues.

L'Ella Andrews est partie, hier, à six heures 30, pour se rendre compte des progrès des travaux. M. Stelle, du *Picayune*, était à bord, ainsi que M. Batte, beau-frère du malheureux Hester.

Succession de M. E. Conery.

Hier, vers midi, l'avocat Bernard McCloskey a ouvert, devant la Cour Civile de District, la succession de M. Ed. Conery, père, au nom du Col Wm H. Byrnes, beau-fils du décédé. M. Conery n'a pas laissé de testament, au grand étonnement de ceux qui le connaissaient et savaient qu'il a laissé une assez grande fortune, que quelques-uns, même, évaluent à un demi-million.

M. Byrnes, en qualité de tuteur de ses enfants mineurs, issus de son mariage avec Mlle Conery, décédée, demande à être nommé administrateur, pour leur compte.

Il demande en même temps qu'ordre soit donné au notaire James J. Woulfe de dresser l'inventaire des propriétés du décédé.

Jusqu'ici, malgré toutes les recherches, on n'a pas trouvé le moindre testament.

HOTEL DE VILLE.

Le commissaire des édifices publics Murphy vient de nettoyer et remettre en bon ordre tout l'extérieur du Bureau des Aliénations. C'est un des édifices les plus anciens de la ville. Il sera infailliblement visité par la foule des étrangers qui vont arriver en ville pour prendre part aux fêtes du Carnaval.

M. Murphy a déjà mis ses hommes à l'œuvre pour le nettoyage des rues, mais le grand travail pour les rues principales ne commencera que mardi prochain.

—Le maire n'a pas encore fixé la date de sa visite au navire français, "Le Dubourdieu." Il a dit à un de nos représentants qu'il rendrait sa politesse à l'amiral Pougin de la Maisonneuve, la semaine prochaine, probablement.

Douane.

BUREAU DU MARSHAL.

M. Le Blanc, député marshal des Etats-Unis, a mis hier, sous saisie le lougrs Union qui est amarré au pied de la rue Dumaine, près du Marché français.

CONSEIL MUNICIPAL.

La séance régulière du conseil a eu lieu hier soir sous la présidence de M. Brittin. Vingt-huit membres étaient présents.

MESSAGE DU MAIRE.

Mairie de la Nouvelle-Orléans, le 9 février 1897.

Aux membres du Conseil :

Les affaires suivantes sont soumises à votre considération et à votre approbation :

1. Rapport du Trésorier montrant la balance en caisse pour la semaine finissant le 8 février 1897.

2. Communication du commissaire des Edifices publics montrant le nombre des prisonniers envoyés quotidiennement au travail, du 2 au 8 février 1897.

3. Communication du même fonctionnaire montrant les travaux, les recettes, et les dépenses de son département pendant le mois de janvier 1897.

WALTER C. FLOWER, Maire.

Après la lecture des rapports des comités et des fonctionnaires le conseil adopte les mesures suivantes :

Permission à Jas. Lombardo d'ouvrir un débit de liqueurs à l'angle des rues Pardido et Liberté.

Ordonnance accordant à Hy Lagardère, à l'angle des rues Burthe et Jefferson, le privilège d'installer une machine à vapeur.

Ordonnance enjoignant au contrôleur le transfert de certains montants du budget des élections de 1897 au budget des élections de 1896.

Ordonnance enjoignant au contrôleur le transfert d'une somme de $200 du fond de surplus de 1888 au crédit d'un fond qui sera connu sous le nom d'*emergency fund*.

Permission à F. Foto d'ouvrir un débit de liqueurs à l'angle des rues Royale et Quartier.

Permission à Jos. Yatter d'établir un bateau-bac à rames entre Belgarde Lane et Chalmette.

Amendement à l'ordonnance numéro 12,433 des séries municipales, relative au paiement à Will R. Harnan des améliorations apportées au square Celleuon.

Ordonnance financière commençant les émoluments des conseillers municipaux, pour janvier 1897, $580

Allocation d'une somme de $1,500 au département des travaux publics pour le nettoyage des rues.

Ordonnance autorisant l'ingénieur de la ville à remettre à Harman Hoey des certificats pour les embellissements apportés à la place Fisher.

Amendement à l'ordonnance relative au paiement à Henry J. Bruning des réparations à la rue Willow.

Ordonnance financière commençant la Louisiana Electric Company, pour janvier 1897, $15,000.

Une motion pour l'égalisation du niveau des trottoirs de la rue Bourbon donne lieu à une discussion.

Les opinions sont très partagées, et il est finalement décidé de renvoyer la question à la commission compétente.

Après une longue discussion une ordonnance allouant une somme de $250 au docteur Beard, pour les soins donnés aux malades atteints de la petite vérole, est renvoyée à une commission conjointe composée des commissions municipales 1 et 2.

Après la lecture des affaires nouvelles le Conseil s'ajourne au mardi 23 février prochain.

Une échauffourée.

Cockey Grannon blessé à mort

Hier, vers 2 heux heurs du matin, Edw Flynn, connu de police, âgé de 30 ans, demeurant 1323, rue Sud Rampart, entrait dans le café de Chris Aragon, coin Melpomène et Dryades ; il y rencontra Henry Grannon, un vagabond dangereux qui vint à lui et lui demanda de lui payer à boire ; à quoi consentit Flynn. Grannon était accompagné d'un nommé Martin, alias Piggy, autre vagabond qui ne vaut pas mieux que lui.

Il y eut une seconde tournée, puis une troisième, une quatrième, toujours aux frais de Flynn.

A la fin, ce dernier voulut rentrer chez lui ; mais Grannon, ivre, s'y opposa. Après un dernière tournée, le commis de police prit décidément le chemin de la porte, ce qui, paraît-il, ne faisait pas les affaires de Grannon. Une lutte s'engagea, dans laquelle Flynn, craignant pour sa vie qui était, paraît-il, menacée, tira son revolver et déchargea quatre coup de feu sur Grannon.

Une des balles atteignit le hoodlum à l'épine dorsale et détermina une paralysie. Les médecins disent qu'il n'en reviendra pas. Grannon a été conduit à l'hôpital. Quant à Flynn, il s'est rendu aux caporaux Rawlings et Johnson, arrivés sur les lieux. Flynn déclare qu'il a tiré pour défendre sa vie et qu'il était en cas de légitime défense.

Le garçon du café, Waiter Proles, dans son témoignage, corrobore la déposition de Flynn.

Morte des suites d'une brûlure

Hier, un peu après midi, l'ambulance a été mandée rue Sixième, pour une vieille femme de couleur du nom de Joséphine Lewis, mais la malheureuse a expiré avant son arrivée à l'hôpital.

Samedi dernier, en se couchant, elle a, accidentellement, mis le feu à sa moustiquaire, et s'est grièvement brûlée au visage et au corps, en essayant de prévenir un incendie.

Le coroner a été informé de sa mort.

La monarchie espagnole entre deux feux.

CONFISERIE

No 419 RUE ROYALE No 412

Bijou — Albert C. Marchal, Propriétaire.

Si vous désirez acheter pour mariages et soirées des confiseries fraîches et de tout genre, adressez-vous chez ALBERT C. MARCHAL, No 412 rue Royale. Téléphone, 330.
10 f.v—1m

SAISON DU CARNAVAL

Voici le moment où tout le monde se prépare pour les Fêtes du Carnaval. Si vous êtes à la recherche des

ARTICLES POUR COSTUME DE FANTAISIE,

tels que Fraises, Paillettes, Dentelles, Tulles, Perles, Masques, Bijouteries en or et en argent, ainsi que des

Décorations pour Fêtes, Bals et Soirées.

Maillots en soie, laine et coton, toutes grandeurs et toutes couleurs.

Adressez-vous à Mme A. BETAT, 1012 et 1014 rue du Canal, NLLE-ORLÉANS.
10 fév—1m

Affaire Maurice J. Hart

Hier, s'est comparu devant la Cour Criminelle Maurice J. Hart, accompagné de ses avocats. Il a présenté un affidavit dans lequel il demande un changement de juridiction. C'est M. Henrique qui a lu le document.

L'accusé déclare qu'il existe dans toute la population contre lui un préjugé qui rend tout-à-fait impossible un jugement impartial en ce qui le concerne.

L'opinion publique a été empoisonnée par mille calomnies répétées à satiété par la Presse. Il a paru, entr'autres, le 7 février dernier, une sorte de manifeste, un rapport de l'Association de la Réforme de la Loi, lequel rapport dit positivement que le défendeur est coupable de corruption et qu'il doit être poursuivi, comme tel.

Un pareil rapport est de nature à troubler les esprits, à exercer une influence funeste sur l'opinion, laquelle ne peut plus conserver l'impartialité qui lui est nécessaire.

Le rapport est d'autant plus condamnable, qu'on a affecté de le répandre à profusion dans les masses par la voie des journaux.

Le Capitaine Henriques demande donc un changement de juridiction et le transfert du procès à une cour d'une des autres paroisses de la Louisiane. Il produit alors plusieurs articles de l'*Item*, du *Picayune*, ainsi qu'une copie du rapport de l'Association de la réforme de la Loi.

Les avocats dans cette affaire étaient, pour l'Etat : l'avocat de District Marr, l'assistant avocat de District Finney et l'Hon. Ch. Luzenberg.

Pour la défense : MM. A. D. Henriques, Thos Semmes, J. C. Wickersham et Geo. S Dodds.

M. Henriques a commencé alors les plaidoiries. Il a demandé d'abord que l'on fît sortir de la salle les jurés qui seraient susceptibles de prendre part plus tard au procès. La discussion pourrait les influencer. Le juge Baker a refusé de les faire sortir.

M. Henriques a alors traité la question à fond.

Les journaux exercent sur l'opinion une puissance qu'ils corrompt et lui enlève sa lucidité et son impartialité. Il est de même de l'association de la Réforme de la Loi qui s'est prononcée violemment et d'une façon coupable contre M Hart.

L'avocat de District Marr s'est chargé de réfuter cette argumentation. Après tout, a-t-il dit, l'*Item* n'est pas une autorité ; il ne peut faire loi devant l'opinion et il ne le fait pas. Ce n'est pas un journal responsable

Le juge Semme a repris toute la plaidoirie de l'avocat Henriques. Il a dit qu'il y avait une sorte de conspiration de la presse contre son client.

Le juge Baker prenant alors la parole, a déclaré qu'il refusait le changement de juridiction demandé, mais qu'il trouvait bon de renvoyer l'affaire devant un autre juri. L'affaire sera donc appelée, le mois prochain.

L'accusé a alors été mis en liberté sous caution.

Abus de confiance.

M. F. J. Marongo, propriétaire d'un magasin d'épiceries, rue Dryades, 1608, s'est rendu, hier matin, à la première cour de police correctionnelle et y a déposé une accusation d'abus de confiance contre H. M. Perkins, domicilié rue Carondelet, entre Girod et Lafayette.

Il paraît que Perkins a acheté des provisions dans le magasin de M. Marongo, et lui a donné un chèque contrefait en paiement.

Il a été arrêté par l'agent de police Therence, et mis sous $500 de caution.

NOUVELLES A LA MAIN.

Mors-aux-dents.—Un mulet attelé à une charrette que conduisait Charles Miller, a pris le mors-aux dents, hier après midi, vers quatre heures, à l'angle Tchoupitoulas et Louisiana. Miller, jeté hors de son véhicule, a eu le bras gauche fracturé. Il a été conduit à l'hôpital.

Incendie.—Hier soir, à huit heures, un feu dont on ignore l'origine, a été découvert sous les escaliers de la bâtisse, rue Ursulines 513, entre Decatur et Chartres, occupée comme magasin d'épiceries par M. L. Salathe. Les flammes qui n'ont causé que d'insignifiants dégâts, ont été éteintes par les pompiers de la compagnie No 9.

Chute.— En travaillant, hier soir, vers sept heures, à bord du Neptune, amarré dans le nouveau bassin, à l'intersection du chemin de la Métairie, Harry Cenzas, couleur, est accidentellement tombé d'une hauteur d'environ 8 pieds et s'est grièvement blessé au corps.

Ivresse.—Victor Vincent a été conduit à l'hôpital, hier matin, vers neuf heures 30, souffrant d'une fracture à la jambe droite. Il est rentré chez lui, pris de boisson, l'avant-dernière nuit, et ce n'est qu'à son réveil qu'il s'est aperçu de son état. Il pensionne chez Mme Colcman, rue du Canal 1515.

AMUSEMENTS

Académie de Musique—C'est M. Sol Smith Russell qui fait, cette semaine, la fortune de l'Académie de Musique. Artiste consciencieux et intelligent, il est un de ceux qui ont le plus contribué à élever le niveau de la scène américaine.

Le rôle de David Holmes qu'il remplit dans "A Batchelor's Romance", lui fait honneur.

Il est, du reste, entouré d'une troupe habilement composée, une des meilleures qu'il y ait en cette saison, à l'Académie.

St-Charles—Au St-Charles, M. Peter Dailey fait florès avec Mlle Flora Irwin, une excellente partenaire, et plusieurs autres artistes d'un talent réel.

Tous les amateurs des deux quartiers, français et américain, voudront aller applaudir, cette semaine, M. Peter Dailey dans la jolie pièce, à vaudevilles, intitulée : "A good thing" ils ne s'en repentiront pas.

Opéra Français—L'auteur de Benvenuto, Diaz, porte un nom célèbre dans le monde artiste. Nous ne savons s'il appartient à la famille du grand peintre qui portait ce nom ; mais, en ce cas, il ne serait pas indigne de celui qui lui aurait donné le jour.

C'est assurément un musicien de savoir et de talent. Il y a dans son œuvre, fort belle, du reste, une page tout à fait remarquable : l'acte de la prison. C'est de la vraie et grande musique ; c'est une composition que signeraient volontiers des auteurs d'une renommée depuis longtemps établie.

L'ariosso, chanté par M. Albers est de toute beauté. M. Albers l'a exécuté d'une façon qui lui a valu une double salve d'applaudissements. Il s'est acquis, hier soir, de nouveaux titres à l'estime publique.

Nous en dirons autant de Mme Fador, qui a magnifiquement enlevé son grand air, dans le deuxième acte.

La création de Delphe, la rivale de Pastles (Mme Fador), fait le plus grand honneur à Mlle Pascal, qui s'est montrée, hier, une véritable Falcon. Non seulement de la voix, mais de la chaleur, du mouvement ; elle n'a pas seulement bien chanté, mais aussi bien joué Nous lui enveyons nos compliments.

Nous caractériserons et classerons plus tard cette œuvre, remarquable à plus d'un titre. Nous nous contenterons, pour aujourd'hui, de citer les morceaux qui nous ont le plus frappé :

Au premier acte, un chœur, celui des Florestins ; puis, un joli duo pour baryton et soprano, par Mlle Pascal et M. Albers.

Dans le second tableau du premier acte, il y a un grand ensemble que l'on a beaucoup applaudi.

Au deuxième acte, nous signalerons le grand duo dramatique pour baryton, (Albers) et Soprano (Fador), et le grand air admirablement exécuté par Mme Fador.

Dans le 3e acte, nous relevons l'ariose pour baryton (Albers), le ballet de la Vision, une composition qui fait le plus grand honneur à l'auteur, et, enfin, le trio pour baryton, basse chantante et basse noble, par MM. Albers, Javid et Athès.

En résumé, opéra à entendre de nouveau et qui, croyons nous, attirera les amateurs et fera recette.

Ce soir, bénéfice de M. Massart, qui a choisi très intelligemment pour cette occasion, Sigurd, son plus beau rôle.

Nous espérons voir, ce soir, une très belle chambrée à l'Opéra pour fêter l'excellent et digne artiste que l'on appelle M Massart.

Jeudi soir, "Aida," qui a déjà remporté un si beau succès.

Samedi, représentation tout à fait exceptionnelle. Les deux plus brillants succès de la saison : "La Cavelleria Rusticana" et "La Navarraise," où Mme Fador s'est montrée si remarquable.

Samedi, en matinée, représentation extraordinaire, pour la partie du public qui ne fréquente pas le théâtre le dimanche : "Le Voyage de Suzette". La toile se lèvera à midi et demi.

Nous conseillons à nos lecteurs de ne pas attendre la dernière heure, et de s'assurer d'avance leurs places.

Samedi soir, "Cavalleria Rusticana" et "La Navaraise".

Dimanche, en matinée, "La Traviata".

Le soir, "Le Voyage de Suzette".

L'avez-vous déjà commandé ? Pourquoi pas ? Le Directory de la ville de la Nouvelle-Orléans de Soards sera complet, prêt à être livré à ses souscripteurs vers le 10 février ; prix $6.00. Envoyez vos ordres par carte postale. Le directory commercial pour 1897, prix seulement, $1 00, amélioré et agrandi, sera issu vers la même date. Ainsi, envoyez vos ordres promptement, car nous avons fini de solliciter. Adressez, Soards' Directory Office, 606 Allée Commerciale. 23 janv—2 sem

JOHN BONNOT.

Entrepreneur de Pompes Funèbres

Raoul Bonnot, Directeur.
No 623 rue Ste-Anne,
Téléphone No 1042.
14 déc—3m

Bureau du Chemin de fer Orléans.—Ecriveaux des rues White et Laharpe.—Nouvelle Orléans 9 février 1897.—A la réunion annuelle des actionnaires de cette compagnie tenue le 1er courant, les messieurs suivants ont été élus directeurs pour l'année suivante :

B. Beonbay, L. Weil,
A. Recois, W. L. Ionard,
G. Eenard, J. Marque.
Edg. Martin.

A une réunion du Bureau des Directeurs tenue le 3 courant, M. B. Beonbay a été unanimement élu Président et Surintendant.

P. COUGOT, Secrétaire.
10 fév—5f

CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY — SUNSET ROUTE

Bureau de Billets de la Vêtle.
Coin St-Charles et Canal.
Depot de Passagers
Tête de l'Avenue Esplanade

TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

Départs.	Arrivées.
Express de la Californie No 20. 8 41 p. m.	No 19... 7.30 a. m
Malle rapide du Texas et du Mexique No 18. 9.05 a. m.	No 17... 6.20 p. m.

Pullman Buffet Drawing Room Sleepers Nos 19 et 20 entre la Nouvelle-Orléans, Los Angeles et San Francisco. Nos 17 et 18 entre la Nouvelle-Orléans, Houston et Galveston ; Nouvelle-Orléans et San Antonio ; San Antonio et la ville de Mexico.

Wealthy Tourist Sleepers quittent la Nlle-Orléans tous les samedis pour San Francisco.
7fév—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu, Installations, etc., du Magasin de Marchandises Sèches et d'Articles de Fantaisie.

—AUSSI—

Un Assortiment de Meubles de Maison et le Contenu d'un Magasin de Variétés, etc.

Dalsheimer et Worms vs Herman F. Onnen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 52,175—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux jour, heures et sur les lieux ci-après désignés :

1° Le MARDI, 16 février 1897, à 10:30 heures A. M., sur les lieux, nouveau No 611 rue Ursulines—Le Contenu, Installations, stock de Marchandises, etc., du Magasin de Marchandises Sèches et d'Articles de fantaisie, sur les dits lieux, d'après le livre-journal enregistré.

2° Le MERCREDI 17 février 1897, à 10:30 heures A. M., sur les lieux nouveau No 1523 Chemin du Bayou—

Le contenu et installations d'un magasin de marchandises sèches et de variétés et aussi un lot de meubles de maison dans le dit local, d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ, Shériff Civil de la paroisse d'Orléans.
5 fév—5 6 8 10 12 16 17

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme E. Hogué vs. John McNeff.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 33 3 4—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, en face de mes entrepôt, rue Lafayette, entre Camps et Magazine, le MERCREDI, 10 février 1897, à midi, des propriétés suivantes, à savoir :

Un cheval gris, un cheval bay, deux wagons de déménagement, 8 quatre roues, deux jeux de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré en mes bureaux.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. F. POLEY, Constable de la Première Cour de Cité.
30 janv—30—fév. 4 10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thomas Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 54,942, Division E—A'vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Edward Howley, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.
10 fév—10 14 19

Succession de Jacob Strauss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 50,857—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Teresa Strauss, tutrice ne saurait être admis à cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O GUERIN, Greffier.
10 fév—10 14 19

Succession de Jane Hamilton, veuve de George W. McGerrna et Georgiana McCerran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 51,537—Division D—Attendu que Edith McGerran, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Jane Hamilton, veuve de Geo W. McGerran et Georgiana McCerran décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent prétendre avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O GUERIN, Greffier.
6 fév—6 10 15

Home Insurance Co of New Orleans, nouveau No 346 (ancien No 78) rue Camp—Nouvelle-Orléans, le 8 février 1897 Avis—Une réunion générale des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Home sera tenue le 11 mars de mars 1897, à midi, aux bureaux de la Compagnie, dans le but de déterminer si le décédé dans le capital de la Compagnie sera comblé par le souscri tion nécessaire de la part de chaque actionnaire, selon le nombre d'actions de chacun, afin d'obtenir le montant d'abord fixé par la Charte, en conformité avec l'Acte No 24 de 1890.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

THOMAS SEETON, Président.
9fév—à date

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU,
AGENT D'AFFAIRES,
916 rue Gravier,
Nouvelle-Orléans, Lne.
F. O. B. 11 — 29 —1an

TEXAS AND PACIFIC — EL PASO ROUTE

LIGNE COURTE

—POUR—

Hot Springs, Nord Texas

—ET—

CALIFORNIE.

Bureau des Billets : 632 Canal

Et à l'entrepôt au pied de la rue Thalie

Heures des arrivages et des départs.

	Départs	Arrivées
Ex. de Ft. Worth et Cal...	8:15 a.m.	9:35 a.m.
FtW rth à Hot Springs Ex	7:20 p.m.	6:50 p.m.

Le train de 8:15 a.m. a des chars dortoirs but fet, Pullmans à Fort Worth et fait connection à Fort Worth avec des chars dortoirs Pullman pour El Paso, Denver et San Francisco.

Le train de 7:20 p. m. a des chars dortoirs buffet Pullmans à Shreveport, Marshal, Hot Springs et Little Rock ; aussi des chars dortoirs directs à Monroe et Alexandrie.

Prenez les chars électriques de la rue Jackson ou de la rue Tchoupitoulas, via la Ferry de la rue Jackson pour Gretna. Les trains quittent Gretna à 8:45 a.m. et 7:35 p.m.

Pour des billets et d'autres informations s'adresser à

A. S. GRAHAM, agent des passagers et des billets, 632 Canal, N.-O., Lne. J. E. MIXES, agent de ville des passagers, N. O. GORTON MEIGHER, agent général des passagers et des billets, Dallas, Tex. E. T. JEFFERY, général vice président et trafic, Dallas, Tex. [illegible] les informations

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES

—DE—

VALHUR

Améliorées et Vacantes dans les Premier et Sixième Districts.

Nos 1662, 1664 et 1666 rue Tchoupitoulas, entre les rues Market et St-James.

Elégant magasin et résidence en briques à deux étages. Une bâtisse en briques à un étage et d'autres bâtisses dans le fond et écurie faisant face à la PLACE MARKET.

Lot vacant contigu au ci-dessus faisant face à la rue Tchoupitoulas.

MAGNIFIQUE LOT VACANT.

Faisant face à la rue LAUREL, entre les rues Soulat et Dufossat, 74 pieds sur 125 pieds.

Succession de Geo. C. Auer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 48,986.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur — Bureau No 723 rue (ancien No 155) rue Commune—MERCREDI, le 17 mars 1897, à midi, il sera vendu aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, Nos 54 et 56 rue Baronne, entre les rues Common et Gravier en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 février 1897, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci-après décrites, à savoir :

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet No 36 borné par les rues Tchoupitoulas, Perrier, St James et Market, lequel lot est désigné par la lettre "C" sur un devis d'arpentage, daté le 25 janvier 1897, et d'après le dit devis il commence à une distance de 127 pieds 10 pouces 6 lignes de l'encoignure de la rue St James et 128 pieds 11 pouces de l'encoignure de la rue Market et mesurant 62 pieds 11 pouces de face à la rue Tchoupitoulas 101 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du côté vers la rue St James, 93 pieds 11 pouces sur une première profondeur sur la ligne du côté vers la rue Market, de là s'élargissant 23 pieds sur une ligne coupant à angle droit vers la rue Market, de là, s'étendant 95 pieds 11 pouces de profondeur de 95 pieds 11 pouces de large sur la ligne du fond faisant face Place Market. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages avec véranda en fer, magasin au dessous et quelques échambres au dessus, une bâtisse en briques à un étage avec chambres, écurie dans le fond faisant face sur Market Place et hangar. Le tout connu par les N s 1662 1664 1666 rue Tchoupitoulas.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et l'îlet que le lot "G" ci-dessus mentionné et le touchant sur le côté vers la rue St James, lequel lot est désigné par la lettre "F" sur le devis ci-dessus mentionné d'après lequel il commence à une distance de 91 pieds 11 pouces 1 ligne de l'encoignure de la rue St James, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de front sur la rue Tchoupitoulas sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et l'îlet que le lot "G" ci-dessus mentionné et touchant la portion du fond là dessus sur le côté vers la rue Market, lequel lot est désigné par la lettre "H" sur le devis ci-dessus mentionné, d'après lequel il commence à une distance de 47 pieds 11 pouces 4 lignes de la rue Market et mesurant 47 pieds 11 pouces 4 lignes de front sur la rue Market, de la s'élargissant 23 pieds sur une ligne coupant à angle droit vers la rue Market, de là, s'étendant 95 pieds 11 pouces de profondeur de 95 pieds 11 pouces de large sur la ligne du fond faisant face Place Market. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages avec véranda en fer, magasin au dessous et quelques échambres au dessus, une bâtisse en briques à un étage avec chambres, écurie dans le fond faisant face sur Market Place et hangar. Le tout connu par les N s 1662 1664 1666 rue Tchoupitoulas.

2° Un autre lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et l'îlet que le lot "G" ci-dessus mentionné et le touchant sur le côté vers la rue St James, lequel lot est désigné par la lettre "F" sur le devis ci-dessus mentionné d'après lequel il commence à une distance de 91 pieds 11 pouces 1 ligne de l'encoignure de la rue St James, et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de front sur la rue Tchoupitoulas sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur.

3° Un autre lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et l'îlet que le lot "G" ci-dessus mentionné et touchant la portion du fond là dessus sur le côté vers la rue Market, lequel lot est désigné par la lettre "H" sur le devis ci-dessus mentionné, d'après lequel il commence à une distance de 47 pieds 11 pouces 4 lignes de la rue Market et mesurant 47 pieds 11 pouces 4 lignes de front sur la rue Market, de là